



BARÈME D'HONORAIRES

APPLICABLES SUR LES MANDATS DE VENTE SIGNÉS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022

Les honoraires de vente se calculent sur le prix de vente hors honoraires avec un forfait de 5 000 € TTC pour la part inférieure à 50 000 € pour les terrains et les biens spécifiques, sinon à 15 000 €.

Ils peuvent être à la charge de l'acquéreur ou à la charge du vendeur tel que précisé au mandat.

Au-dessus de cette part, les honoraires se calculent sur la différence du prix de vente selon les barèmes ci-dessous.

- MAISONS - APPARTEMENTS - IMMEUBLES - MURS COMMERCIAUX - PARKINGS - GARAGES -

Sur la part en dessous de 15 000 €	Forfait de 5 000 €
Sur la part comprise entre 15 001 € et 400 000 €	5,5 % TTC
Sur la part au-dessus de 400 001 €	4 % TTC

- TERRAINS -

Sur la part en dessous de 55 000 €	Forfait de 4 500 €
Au-delà	8,5 % TTC

- BIENS SPÉCIFIQUES (LOGEMENTS NEUFS, VEFA, VEFR, VENTES DE LOTS À LA DÉCOUPE, ETC...) -

Sur la part en dessous de 50 000 €	Forfait de 5 000 €
Sur la part comprise entre 50 001 € et 400 000 €	5 % TTC
Sur la part au-dessus de 400 001 €	3 % TTC

Exemples avec un prix hors honoraires de 420 000 €, portant sur un appartement dans l'ancien:

- Sur la part comprise entre 0 € et 15 000 € = 5 000 € TTC
- Sur la part comprise entre 15 001 € et 400 000 € = (400 000 - 15 000) = 385 000€ x 5,5% = 21 175 € TTC
- Sur la part au-dessus de 400 001 € = (420 000 - 400 000) = 20 000€ x 4% = 800 €
Calcul : 5 000 € + 21 175 € + 800 € = 26 975 €

Par conséquent, pour un bien ancien estimé à 420 000 € hors honoraires, les honoraires de négociation s'élèveront à 26 975 € TTC

Ce bien sera donc présenté à 446 975 € honoraires inclus à la charge du vendeur.